

portant nomination de Mr Germain ADJANOHOUN,  
Administrateur, en qualité d'Adjoint au Préfet  
du Département du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation  
du Gouvernement et le Décret n°73-121 du 30 Mars 1973  
qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les  
services rattachés à la Présidence de la République et  
fixant les attributions des Membres du Gouvernement et  
le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles rela-  
tives à l'organisation générale de l'Administration Pu-  
blique ;  
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste  
des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination  
est faite en Conseil des Ministres ;  
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attri-  
butions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets,  
et déterminant les modalités d'organisation des servi-  
ces directement placés sous leur autorité et le Décret  
n°72-295 du 15 Novembre 1972, qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°355/PC/SGG du 8 Octobre 1965 assimilant le  
poste d'Adjoint au Préfet à celui de Sous-Préfet ;  
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - M. Germain ADJANOHOUN, Administrateur, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Borgou.

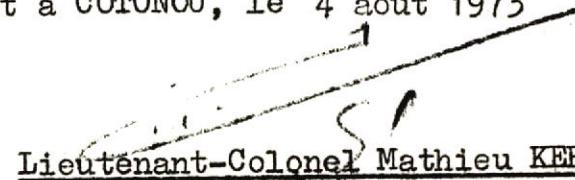
Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures con-  
traires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé  
et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 4 août 1973

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité,

  
Capitaine Michel AIKPE.

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS : PR 5 - SGG 5 - JORD 1  
MIS/DAI 12 - Gde Chanc. 1 - CS 6  
IAA 1 - DCCT 1 Intéressé 1 Trésor 4  
Ministères 10 - DB-CF-DC-Solde-IGF.5  
DEP-DAGJL-Dtion Stat. 6 Préfectura 2 DP 1